

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42 rue des Volontaires 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « I - Règles et méthodes comptables » de l'annexe et ses paragraphes « Référentiel comptable applicable » et « Changement de méthode comptable » relatifs à la mise en application du règlement ANC N° 2018-06, en remplacement du règlement CRC N° 99-01. S'agissant de la première application de ce nouveau référentiel comptable, sa mise en œuvre constitue un changement de méthode réglementaire.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné ci-dessus, le paragraphe « I - Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC N° 2018-06. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée aux pages 24 et 25 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

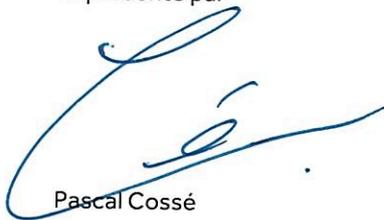
significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

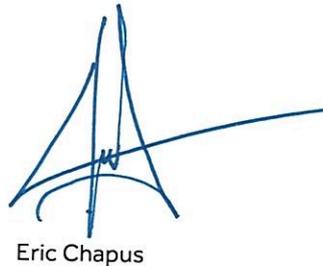
Paris, le 8 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
Représenté par



Pascal Cossé



Eric Chapus

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	101 430		101 430	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 213	5 213		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 536 765		5 536 765	4 722 315
Constructions	13 153 023	3 472 405	9 680 619	8 481 090
Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 569	32 881	33 688	35 654
Immobilisations corporelles en cours	63 035		63 035	24 180
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 148 215		3 148 215	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	427 386		427 386	427 386
Autres titres immobilisés	3 387 114	459 878	2 927 237	3 069 487
Prêts				
Autres				
Total I	25 888 751	3 970 377	21 918 375	16 760 112
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	9 307 662	0	9 307 662	
Autres	108 694	0	108 694	63 149
Valeurs mobilières de placement	7 702 213	966 714	6 735 499	8 265 939
Valeurs mobilières de placement Fondations abritées	430 108	5 882	424 226	430 108
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 939 874		3 939 874	3 450 990
Disponibilités Fondations abritées	71 646		71 646	141 802
Charges constatées d'avance	8 982		8 982	6 772
Total II	21 569 179	972 596	20 596 583	12 358 759
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	47 457 931	4 942 973	42 514 958	29 118 871

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES Fondation abritante		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 705 604	
Fonds propres complémentaires	7 294 396	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	163 606	
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	16 364 731	3 764 402
Excédent ou déficit de l'exercice	1 568 965	1 222 366
Sous total-Fonds propres Fondation abritante	28 097 302	4 986 767
FONDS PROPRES Fondations abritées		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Sous-total FONDS PROPRES Fondations Abritées	0	0
Fonds propres sans droit de reprise-Dotations pérennes		9 316 248
Fonds propres sans droit de reprise-Dotations consommables Fondations abritées		450 751
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		11 953 899
Fonds propres avec droit de reprise		172 105
Situation nette (sous total)	28 097 302	26 879 771
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables -Fondations abritées	450 751	
Subventions d'investissement	195 825	206 789
Provisions réglementées		
Total I	28 743 878	27 086 560
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 295 845	
Fonds dédiés	590 031	
Fonds dédiés aux fondations abritées	103 789	
Total II	3 989 665	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4584	
Total III	4584	
Fonds dédiés		
Fonds dédiés Fondations abritées		236 791
Fonds dédiés sur autres ressources		1 030 381
Total III bis		1 267 172
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 716	270 306
Emprunts et dettes financières diverses	166 164	177 953
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 910	48 745
Dettes des legs ou donations	9 256 878	
Dettes fiscales et sociales	118 877	77 745
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 286	190 390
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	9 776 831	765 139
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	42 514 958	29 118 871

Fondation française de l'Ordre de Malte

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	13 539	17 254
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés des Fondations abritées	9 329	34 186
Autres intérêts et produits assimilés	256 384	299 333
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	177 033	612 890
Reprises sur provisions, dépréciations des fondations abritées	0	21 909
Différences positives de change	31	51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	405 398	
Total III	861 715	985 623
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 059 015	88 735
Intérêts et charges assimilées	7 628	12 578
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	349 908	16 115
Total IV	1 416 552	117 428
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-554 837	868 196
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 545 118	1 675 907
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 964	11 151
Sur opérations en capital		278 128
Autres produits exceptionnels	12 883	304
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	23 846	289 583
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		676 836
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	676 836
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	23 846	-387 253
Total des produits (I + III + V)	5 776 318	5 046 094
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 207 353	3 757 440
SOLDE INTERMEDIAIRE		1 288 654
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs Fondations abritées		61 591
Report des ressources sur dons, legs et donations affectés		368 468
- Engagements à réaliser sur dons legs et donations affectées		294 852
- Engagements à réaliser sur ressources affectées Fondations abritées		201 496
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 568 965	1 222 366
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Conformément à ses statuts, la Fondation Française de l'Ordre de Malte poursuit ses actions en faveur des plus démunis et des plus pauvres, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis permettent contribuer efficacement aux actions et aux projets conduits par l'Ordre de Malte France, ainsi que par d'autres organismes humanitaires dans les domaines de la lutte contre la maladie, du handicap physique, mental ou social, de la protection de la mère et de l'enfant, de la protection des personnes âgées, mais également dans les domaines toujours plus urgents de l'assistance humanitaire et de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Outre ses missions hospitalières et humanitaires, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a par ailleurs une mission de protection du patrimoine culturel et historique lié à l'ordre de Malte et à la chrétienté en France et dans le monde. Des legs lui sont ainsi consentis pour assurer la pérennité de certains biens patrimoniaux, dont les revenus peuvent être affectés à des missions humanitaires propres aux buts statutaires de la Fondation, tout en exonérant ces revenus de toute forme d'impôt.

Depuis 2000 la Fondation Française de l'Ordre de Malte fait partie des rares fondations reconnues d'utilité publique en France, habilitées à abriter des fondations sous égide (appelées aussi « fondations abritées »). Cela lui permet de mener des actions philanthropiques propres à ses buts humanitaires et culturels tout en développant des opportunités de défiscalisation pour les donateurs personnes physiques ou personnes morales.

Grâce à ce dispositif, la fondation abritée, peut bénéficier des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite (notamment, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI) et se libérer des charges administratives propres à la gestion d'une œuvre philanthropique.

Les moyens d'action de la Fondation sont notamment :

- Le soutien à toutes personnes morales ou physiques développant des actions et interventions spécifiques conformes à ses buts sociaux et aux intentions manifestées par les donateurs et testateurs ;
- Le développement de ses programmes et missions en contribuant à la sauvegarde et au respect de l'environnement ;
- La création et la gestion de structures ou établissements ;
- La réalisation et/ou la contribution à toutes manifestations ainsi que l'élaboration de tous supports de communication ;
- Le financement de formations, d'études et de recherches ayant pour objet de contribuer à la protection et à la transmission du patrimoine culturel et chrétien ainsi qu'au respect de la dignité de la vie ;
- La participation à la création ou à la gestion de lieux d'exposition consacrés en toute ou partie à l'Ordre de Malte ;
- La création, l'entretien et le financement de centres ou lieux destinés à présenter au public les richesses de toutes les traditions chrétiennes ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés pour le compte de ses fondations abritées.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis et présentés, conformément au plan comptable général (règlement ANC 2014-03) ainsi que des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le total du bilan s'élève à 42 514 958 €.

Le résultat de la Fondation est bénéficiaire de 1 568 965 €.

✓ Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19 ont été prises en compte dans les présents comptes.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Fondation.

A la date d'arrêté des comptes le Conseil d'administration des états financiers 2020 de la Fondation, le bureau n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation.

✓ 1^{ère} application du règlement ANC 2018-06

Avec cette nouvelle réglementation, des changements notables dans la présentation des comptes sont à noter qui seront exposés dans les pages suivantes.

✓ Les subventions versées sur l'exercice

Dans le cadre du développement et du renforcement de ses missions sociales dans le domaine humanitaire et médico-social, durant l'exercice 2020 la Fondation française de l'Ordre de Malte, a continué à verser d'importantes subventions : 782 784 €.

Sur ces fonds versés, 715 117 €, ont permis de financer les programmes de l'association Ordre de Malte France.

Le solde de 67 667 € restant correspond aux subventions versées aux associations suivantes : SOS Futures Mamans, les Petites Sœurs des pauvres, La Main de l'Autre, La chaîne de l'Espoir, Champs de Booz, les Paroisses Sainte Elisabeth et Notre Dame de Lourdes.

✓ La collecte des dons

Les dons collectés en 2020 dans le cadre de l'IFI sont en légère baisse : 853 620 € contre 904 321 € en 2019.

✓ Les principales libéralités reçues sur l'exercice

- 2 assurances vie ont été perçues pendant l'exercice pour un montant global de 15 220€.
- 1 legs particulier en numéraire d'un montant de 50 000€ a été perçu sur l'exercice

Fondation Française de l'Ordre de Malte

- Un premier legs universel d'un montant global de 128 700 € comprenant une maison estimée à 120 000€ et destinée à être vendue.
- Un second legs universel grevé de legs particuliers, dont la part revenant à la Fondation est estimée à 5 392 715€.

Ces 2 derniers legs, n'ont pas été réalisés en totalité sur l'exercice 2020. Conformément à la nouvelle réglementation, la partie non encore réalisée figure au bilan : à l'actif sur la ligne « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour la partie non encore réalisée avec pour contrepartie au passif dans le poste « Fonds reportés liés aux legs et donations ».

✓ Donation temporaire d'usufruit

La Fondation a reçu une donation temporaire d'usufruit durant l'exercice 2020 : Cette donation porte sur 150 parts sociales d'une SCI située à Paris . Cette donation pour une durée de 3 ans et 2 mois, a débuté le 15 décembre 2020 et se terminera le 14 février 2024. Le montant des revenus à percevoir sur la période est estimé à 101 430 € : conformément à la nouvelle réglementation, elle a été comptabilisée en actif immobilisé incorporel avec pour contrepartie un compte au passif de fonds reportés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

ANNEXE au BILAN et au COMPTE de RESULTAT du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020	
<p>I – REGLES ET METHODES COMPTABLES</p> <p>Méthodes d'évaluation Périmètre et présentation des comptes annuels Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées Informations complémentaires</p> <p>II –INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</p> <p>Etat de l'actif immobilisé Etat des amortissements Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes Charges et Produits constatés d'avance Produits à recevoir et charges à payer Variation des fonds propres Fonds dédiés Legs donations et assurances vie Détail des postes comptables utilisés par les fondations abritées - Au bilan - Au compte de résultat</p> <p>III – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES</p> <p>- CROD - CER - Annexe au CER</p>	<p>Pages 5 à 11</p> <p>Page 12 Page 13 Page 13 Page 14 Page 15 Page 15 Page 16 Page 17 Page 18 Page 20 Page 21</p> <p>Pages 21 à 25</p>

Fondation Française de l'Ordre de Malte

I- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable appliqué :

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 font l'objet de la première mise en application du règlement ANC N° 2018-06, en lieu et place du règlement CRC N° 99-01.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement N° 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions particulières du règlement ANC N° 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode comptable :

Le passage au nouveau référentiel ANC N° 2018-06 constitue un changement de méthode réglementaire qui doit être traité de façon rétrospective.

La mise en place de ce nouveau règlement, a engendré des modifications sur la présentation des comptes et sur les méthodes de comptabilisation.

S'agissant de sa première année d'application, le bilan et le compte de résultat sont présentés selon le règlement ANC N° 2018-06 pour la colonne 2020 et selon le règlement CRC N° 99-01 pour la colonne 2019.

Outre les changements de présentation des comptes annuels, les changements significatifs dans les comptes de la Fondation, sont les suivants :

Les fonds associatifs :

Tous les fonds associatifs inscrits en fonds propres pour lesquels le Conseil d'administration n'a pas expressément déclaré sa volonté de les utiliser pour renforcer les fonds propres de la Fondation, ont été transférés au 01 janvier 2020 en report à nouveau, conformément à la nouvelle réglementation. Ainsi un montant global de 11 953 899 €, inscrits les exercices précédents, en « Legs et Donation avec contrepartie d'actifs immobilisés », ont été ajoutés au compte Report à nouveau qui s'élève donc au 31 12 2020 à 16 364 731 €.

Les fonds dédiés :

Les fonds dédiés ont été retraités suivant la nouvelle réglementation : Les fonds dédiés des exercices antérieurs, qui ne remplissaient pas les critères de maintien en fonds dédiés ont été transférés en compte de Report à nouveau au 1^{er} janvier 2020.

Le montant global de cette réaffectation s'élève à 107 815 € pour l'exercice 2020.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06 sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019, présenté en annexe, avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n°2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-01.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Périmètre et présentation des comptes annuels

Les comptes annuels 2020 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par ses fondations abritées :

- Fondation Cibiel Lanelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

Pour la présentation des états financiers, certaines lignes du bilan et du compte de résultat sont détaillées afin de mettre en évidence distinctement les positions relevant des fondations abritées.

Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Le comité définit les grandes lignes de l'action de la fondation abritée et les programmes d'activités de cette dernière. Sur le plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui concerne les placements financiers. Le comité propose les actions à soutenir, étudie l'ensemble des dossiers de demande de soutien financier et se prononce sur les montants à attribuer aux bénéficiaires en émettant un avis. Le comité de fondation s'assure également de la bonne mise en œuvre des projets soutenus par la fondation abritée et de la bonne utilisation des fonds versés.

Un registre des procès-verbaux des réunions de comités de fondation est tenu au sein de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.

Informations complémentaires

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

a) Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles constituées de logiciels sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans.
- Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de l'usufruit à la date de signature de l'acte de donation par la contrepartie du poste « fonds reportés ». Elles sont amorties sur la durée de la donation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à la valeur vénale estimée par les Domaines pour les biens immobiliers légués.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée :

- Constructions et agencements	5 à 60 ans
• Gros Œuvres et éléments non porteurs	40 à 60 ans
• Génie technique	10 à 30 ans
• Divers agencements	5 à 15 ans
- Matériel informatique	3 ans

c) Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2020, il y a une dépréciation sur certains titres financiers immobilisés d'un montant de 459 878 €. Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 442 800 €.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

d) Créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le solde de l'emprunt d'un montant de 1.100.000 € contracté en 2011 s'élève à 137 716 €.

e) Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2020, la plus-value latente s'élève à 969 610 € contre 1 596 152 € au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

- Fondation abritante : 874 767 € contre 1 493 102 € en 2019
- Fondations abritées

✓ Cibiel Lannelongue : 94 483 € contre 103 050 € en 2019

Au 31 décembre 2020, les moins-values latentes d'un montant total de 972 596 € ont été provisionnées.

f) Actifs constitutifs de la dotation non consommable

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ». Au 31/12/2020, ils sont composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1.700.000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31/12/2020 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 8 300 000 €.

Afin de maintenir la valeur de la dotation pérenne, il est fait appel à des placements dont la valeur est généralement la plus stable. Ainsi, à l'aide d'allocations en immobilier physique, dans des sociétés immobilières, des contrats de capitalisation, des fonds de placement et des OPC détenus dans des établissements bancaires notés à minima A, des obligations « investment grade » ou fonds obligataires notés

Fondation Française de l'Ordre de Malte

BBB ou plus, il est recherché une progression de la valeur des actifs assortie d'une faible exposition aux risques.

Affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable	31 12 2020	Contrepartie en actif	Valeur brute	Amort. au 31 12 2020	Valeur nette	Situation	Date dernière réévaluation	Valeur vénale (1)
Fonds propres- Dotations non consommables								
Fonds de dotation d'origine	1 607 905						08/10/1996	1 607 905
Abondement fonds de dotation	1 097 699						31/12/2020	1 097 699
Total fonds de dotation	2 705 604	Disponibilités	2 705 604		2 705 604			2 705 604
<u>Patrimoine intégré 1</u>	277 618	Biens immobiliers Charges sur legs	360 535 -82 917	176 317	184 218	Paris/région parisienne	08/10/1996	277 618
<u>Patrimoine intégré 2</u>	219 908	Disponibilités	219 908		219 908		31/12/2020	219 908
<u>Patrimoine intégré 3</u>	1 700 000	Biens immobiliers	1 700 000	603 636	1 096 364	Paris/région	27/06/2003	1 700 000
<u>Patrimoine intégré 4</u>	43 900	Biens immobiliers	43 900	575	43 325	Province	27/06/2003	43 900
<u>Patrimoine intégré 5</u>	570 000	Bien immobilier	570 000	157 938	412 063	Paris	01/10/2008	570 000
<u>Patrimoine intégré 6</u>	494 000	Bien immobilier Disponibilités	364 000 130 000	101 372	262 628 130 000	Charenton	25/03/2009 31/12/2020	494 000
<u>Patrimoine intégré 7</u>	340 000	Bien immobilier	340 000	76 803	263 197	Paris	14/06/2011	340 000
<u>Patrimoine intégré 8</u>	3 648 970	Biens immobiliers	3 648 970	488 544	3 160 426	Pyrénées orientales	14/06/2011	3 648 970
Total	10 000 000		10 000 000	1 605 184	8 347 733			10 000 000

(1) Valeur vénale à la date d'acquisition non réévaluée depuis

g) Dotation initiale

Conformément à l'article 13 des statuts, la dotation initiale comprend une valeur de 1 067 905 € en biens mobiliers. Le fonds est placé en valeurs mobilières, cotées ou non à une bourse officielle française ou étrangère, en titre de créances négociables, en bons du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport tels que bois, forêts, terrain à boiser, fermes et tous immeubles construits ou à construire, enfin en capitaux affectés à l'acquisition, l'aménagement ou la construction de ces immeubles.

La dotation initiale est abondée du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie ainsi que d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles, ce qui porte son montant au 31/12/2020 à 10 000 000 €.

Il n'existe pas d'autre mécanisme destiné à augmenter la dotation pérenne pour faire face à l'inflation ou à l'érosion monétaire dans le temps. En cas de besoin, le Conseil d'Administration peut décider d'abonder ponctuellement la dotation.

h) Dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommée est enregistrée en produit en fonction d'un plan pluri-annuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Au 31/12/2020 ces dotations consommables s'élèvent à 450.751€, relatives uniquement aux fondations abritées.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Ces subventions reçues pour financer des investissements sont enregistrées au passif du bilan lors de leur perception. Elles sont rapportées au compte de résultat selon le même rythme que l'amortissement pratiqué sur les travaux immobilisés qu'elles ont financés.

j) Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés autres ressources (dons et legs) ».

Par ailleurs, en application de l'avis du CNC n° 2009 -01 du 5 février 2009, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges dans des sous comptes distincts sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contre - partie au passif du bilan la rubrique « fonds dédiés aux fondations abritées ».

k) Legs et donations

Les legs et donations destinés à renforcer les fonds propres sur stipulation du testateur/donateur sont enregistrés en fonds propres complémentaires.

Les legs et donations destinés à être cédés sont comptabilisés en produits par la contrepartie à l'actif des postes « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (biens immobiliers), « créances reçues par legs ou donations » (biens mobiliers), et au passif du poste « dettes des legs et donations ».

La partie non réalisée à la clôture de l'exercice est portée au passif en « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Fondation Française de l'Ordre de Malte

l) Fonds reportés liés aux legs et donations

Ils enregistrent la part des legs et donations destinés à être cédés non réalisés en fin d'exercice.

Identification des fonds reportés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Fonds reportés Legs 2020-1	0	3 065 715		3 065 715
Fonds reportés Legs 2020-2	0	128 700		128 700
<u>Total Fonds reportés liés aux legs et donations</u>	<u>0</u>	<u>3 194 415</u>		<u>3 194 415</u>
Fonds reportés Donation temporaire d'usufruit	0	101 430		101 430
<u>Total Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit</u>	<u>0</u>	<u>101 430</u>		<u>101 430</u>

m) Contributions volontaires en nature

La Fondation n'a pas recours au bénévolat.

n) Engagements hors bilan

1. Engagement donné

- La Fondation n'a plus d'engagement donné depuis l'exercice 2016.

2 Engagements reçus

Néant

o) Dons manuels en nature

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2020 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

II-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ETAT de l'ACTIF IMMOBILISE

Actif immobilisé	01 01 2020	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31 12 2020
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donation temporaire d'usufruit	0	101 430			101 430
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 213	0	0	0	5 213
Fonds commercial					0
Autres immobilisations incorporelles					0
Avances et acomptes					0
Immobilisations corporelles					0
Terrains	4 722 315	814 450			5 536 765
Constructions	11 594 280	1 558 744			13 153 023
Installations techniques, matériel et outillage industriels					0
Autres immobilisations corporelles	65 874	695			66 569
Immobilisations corporelles en cours	24 180	38 855			63 035
Biens reçus par legs et Donation		3 148 215			3 148 215
TOTAL	16 411 862	5 662 389	0	0	22 074 250

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ETAT des AMORTISSEMENTS

Amortissements	01 01 2020	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31 12 2020
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 213	0	0	0	5 213
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	3 113 190	359 215			3 472 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	30 221	2 661			32 882
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	3 148 624	361 876	0	0	3 510 500

ETAT des PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	4 584	0	4 584
TOTAL I	0	4 584	0	4 584
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations financières	317 627	142 251		459 878
Sur valeurs mobilières fondation abritante	232 864	910 883	177 033	966 714
Sur valeurs mobilières fondation abritées	0	5 882		5 882
TOTAL II	550 491	1 059 015	177 033	1 432 474
TOTAL GENERAL	550 491	1 063 599	177 033	1 437 058

Dont dotations et reprises	d'exploitation	4 584	
	financières	1 059 015	177 033
	exceptionnelles		

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ETAT des ECHEANCES des CREANCES et des DETTES

1) CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
Prêts		0	
Rémunérations dues	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	9 162	9 162	0
Créances reçue pour legs et donations	9 307 662	9 307 662	
Débiteurs divers fondation abritante	99 532	99 532	0
Débiteurs divers fondation abritées		0	0
Charges constatées d'avance	8 982	8 982	0

TOTAL GENERAL	9 425 338	9 425 338	0
---------------	-----------	-----------	---

Prêts accordés en cours d'exercice	0
Prêts récupérés en cours d'exercice	0

2) DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS PLUS	DONT A PLUS DE CINQ ANS
Emprunt (y compris les intérêts courus)	138 080	138 080		
Dépôts et cautionnements reçus	165 800	165 800	0	0
Dépôts et caut. Reçus fondations abritées			0	0
Dettes fournisseurs-Subventions à payer	25 910	25 910	0	0
Dettes fournisseurs Subv. À payer fond. Ab			0	0
Dettes des legs ou donations	9 256 878	9 256 878		
Dettes fiscales et sociales	118 877	118 877	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Dettes sur immob et cptes rattachés fond. Ab	0	0		0
Autres dettes	71 286	71 286		0
Autres dettes Fond. Abrisées			0	0
TOTAL GENERAL	9 776 831	9 776 831	0	0

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	132 590

Fondation Française de l'Ordre de Malte

CHARGES et PRODUITS CONSTATES d'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	8 982	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	8 982	0

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Débiteurs divers	32 853
VMP (intérêts courus et coupons)	3 025
Disponibilités	2 388
TOTAL	38 265

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Fournisseurs: factures non parvenues-Subventions à payer	15 900
Subventions à payer Fondations abritées	0
Charges à payer fiscales et sociales	37 865
Autres charges à payer	21 093
TOTAL	74 858

Fondation Française de l'Ordre de Malte

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT		CHANGEMENT DE METHODE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE
		Montant	Dont Générosité du public		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	9 316 248	683 752	683 752			0			10 000 000
Fonds propres avec droit de reprise	172 105						8 500	8 500	163 605
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	11 953 899			-11 953 899					0
Ecart de réévaluation									0
Réserves									0
Report à nouveau	3 764 402	538 614	538 614	12 061 715	0	0			16 364 731
Excédent ou déficit de l'exercice	1 222 366	-1 222 366	-1 222 366		1 568 965	1 568 965			1 568 964
<u>Sous total Fondation abritante</u>	26 429 020	0	0	107 816	1 568 965	1 568 965	8 500	8 500	28 097 300
<u>Sous total Fonds propres Fondations abritées</u>	0								0
Fonds propres consommables Fondation abritée C.L.	450 751								450 751
Subventions d'investissement	206 789						10 964		195 825
Provisions réglementées									0
<u>TOTAL</u>	27 086 560	0	0	107 816	1 568 965	1 568 965	19 464	8 500	28 743 876

Fondation Française de l'Ordre de Malte

FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		CHANGEMENT de méthode ANC 2018-06	TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'autres organismes (1)								
Fonds dédiés aux Fondations abritées								
Fondation Cibiel	10 376	731					11 107	
Lannelelongue								
Fondation Sainte Mère Eglise	226 415		133 733				92 682	
Ressources liées à la générosité du public (1)								
Lépreux	29 574	50	29 573				51	
Précarité	25 798		10 000		-15 798		0	
Fleuron St Michel	820	1 000					1 820	
Fleuron St Jean	410						410	
Béthléem	21 644	1 040	20 824				1 860	
Handicapés	164				-164		0	
Liban	410	2 300					2 710	
Liban Urgence		1 760					1 760	
Chavassieux St Etienne	410						410	
Dispensaires Pygmées	22 667		22 667				0	
Fort Saint Jean	20 000				-20 000		0	
Chrétiens d'Orient	28 217		27 536				681	
Elegnou djougou	410	3 000					3 410	
Inde	15 580	10 000	17 380				8 200	
Sénégal	2 870	1 000	2 050				1 820	
Mère Enfant	90 555		89 091		-1 464		0	
Rochefort Autistes		1 200					1 200	
International	12 110		12 110				0	
Maison St Fulbert	3 280						3 280	
Publications conférences	70 000				-70 000		0	
Chapelle Maison Ferrari	60 820						60 820	
Notre Dame	9 483	500					9 983	
Secourisme	164						164	
Legs Guerin Lèpre	19 960		19 960				0	
Donation Salmon Lèpre	593 092	126 000	227 640				491 452	
Legs Gruet Afrique Asie	1 943		1 553		-390		0	
TOTAL	1 267 172	148 581	614 118	0	-107 816	0	693 820	

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Legs, donations et assurances-vie

Fondation abritante

PRODUITS	Montants
Montant au titre d'assurances vie	15 220
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 571 446
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL DES PRODUITS	5 586 666
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	3 194 415
TOTAL DES CHARGES	3 194 415
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 392 251

Fondations abritées

PRODUITS	Montants
Montant au titre d'assurances vie	
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	270
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL DES PRODUITS	270
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL DES CHARGES	0
SOLDE DE LA RUBRIQUE	270

Fondation Française de l'Ordre de Malte

DETAIL DES POSTES COMPTABLES UTILISES PAR LES FONDATIONS ABRITEES Au bilan

ACTIF	EXERCICE 20 (Net)	EXERCICE 19 (Net)	PASSIF	EXERCICE 20	EXERCICE 19
Comptes de tiers			Fonds Propres		
Cibiel Lannelongue compte de liaison	23 556	13 420	Cibiel Lannelongue Dotation consommable	450 751	450 751
Sainte Mère Eglise compte de liaison	35 113	202 213			
Total Comptes de tiers	58 668	215 633	Total Fonds propres	450 751	450 751
Comptes financiers			Fonds dédiés		
Cibiel Lannelongue VMP	424 226	430 108	Cibiel Lannelongue	11 107	10 376
Disponibilités	14 077	117 600	Saint Mère Eglise	92 682	226 415
Sainte Mère Eglise Disponibilités	57 569	24 202	Total Fonds dédiés	103 789	236 791
Total	495 872	571 910	Total Dettes financières	0	0
Total Comptes financiers	495 872	571 910	Comptes de tiers		
			Cibiel Lannelongue Compte de liaison Subventions restant à verser		100 000
			Total Comptes de tiers	0	0
TOTAL GENERAL	554 541	787 543	TOTAL GENERAL	554 541	787 543

Fondation Française de l'Ordre de Malte

DETAIL DES POSTES COMPTABLES UTILISES PAR LES FONDATIONS ABRITEES Au compte de résultat

COMPTE RESULTAT FONDATIONS ABRITEES		
Produits d exploitation	EXERCICE 20	EXERCICE 19
<u>Subventions reçues</u>		
Sainte Mère Eglise		50 000
Total Subv. Reçues		50 000
<u>Dons manuels fondations abritées</u>		
Cibiel Lannelongue	155 512	
Sainte Mère Eglise	19 742	
<u>Legs donations assurances vie</u>		
Sainte Mère Eglise	270	
<u>Autres produits de gestion courante</u>		
Cibiel Lannelongue		189 887
Sainte Mère Eglise		164 297
<u>Utilisation en fonds dédiés</u>		
Cibiel Lannelongue	731	
Total Prod. Gestion courante		354 184
Total Produits d'exploitation	176 255	404 184
<u>Charges d'exploitation</u>		
<u>Autres achats charges externes</u>		
Cibiel Lannelongue	3 228	2 573
Sainte Mère Eglise	3 086	3 515
Total Autres achats charges externes	6 314	6 088
<u>Aides financières</u>		
Cibiel Lannelongue	155 000	305 000
Sainte Mère Eglise	150 390	9 286
<u>Reports en fonds dédiés</u>		
Sainte Mère Eglise	133 733	
Total Ch. Diverses	305 390	314 286
Total Charges d'exploitation	311 704	320 374
RESULTAT DEXPLOITATION	-135 449	83 810
<u>Produits financiers</u>		
Cibiel Lannelongue	9 329	34 186
Total Produits financiers	9 329	34 186
<u>Reprise D'amortiss. Et provisions</u>		
Cibiel Lannelongue		21 909
Total Reprise provisions financières	0	21 909
Total Produits financiers	9 329	56 095
<u>DAA et DAP</u>		
Cibiel Lannelongue	5 882	
Total DAA et DAP	5 882	0
Total charges financières	5 882	0
RESULTAT FINANCIER	3 447	56 095
<u>Produits exceptionnels</u>		
Total Produits exceptionnels	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Total charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
<u>Engag. À réaliser/ress.affectées</u>		
Cibiel Lannelongue		-61 591
Sainte Mère Eglise		201 496
Total Engag. A réaliser/ress.affectées		139 905

Fondation Française de l'Ordre de Malte

III COMPTES EMPLOI DES RESSOURCES

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 028 605	1 028 605		-
- Legs, donations et assurance-vie	2 392 521	2 392 521		-
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 505 324	1 505 324		-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	58 717			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	177 033	177 033		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	614 118	614 118		
TOTAL	5 776 318	5 717 601	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 602 141	1 602 141		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 968 856	1 968 856		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	126 433	67 716		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	361 342	361 342		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	148 581	148 581		
TOTAL	4 207 353	4 148 636	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT	1 568 965	1 568 965	-	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (LOI n°91-772 du 7août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	-		1.1 Cotisations sans contrepartie	-	
- Actions réalisées par l'organisme	1 602 141		1.2 Dons, legs et mécénat	-	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-		- Dons manuels	1 028 605	
1.2 Réalisées à l'étranger	-		- Legs, donations et assurance-vie	2 392 521	
- Actions réalisées par l'organisme	-		- Mécénat	-	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-		1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 505 324	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 968 856				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	67 716				
TOTAL DES EMPLOIS	3 638 713	-	TOTAL DES RESSOURCES	4 926 450	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	361 342		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	177 033	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	148 581		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	614 118	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 568 965	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	5 717 601	-	TOTAL	5 717 601	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	16 151 685	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 568 965	
			(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 720 650	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 020	2 019		2 020	2 019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
	-	-		-	-

Pour mémoire rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 020	2 019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 159 356	
(-) Utilisation	- 614 118	
(+) Report	148 581	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	693 819	-

Fondation Française de l'Ordre de Malte

III Compte d'Emploi des Ressources 2019

(selon la réglementation CRC N°2008-12)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		2 971 059
1 – MISSIONS SOCIALES		1 541 046	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		2 961 480
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	26 842	26 842	- Dons manuels non affectés	716 062	716 062
- Versements à d'autres organismes agissant en France	1 598 390	1 514 204	- Dons manuels affectés	542 443	542 443
			- Legs et autres libéralités non affectés	1 580 175	1 580 175
			- Legs et autres libéralités affectés	122 800	122 800
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		0
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 – AUTRES FONDS PRIVES		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	484 224	235 233	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	50 000	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	1 399 816	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 559 250				
		1 776 279			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 668 706		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 411 295	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	88 735		II - REPRISES DES PROVISIONS	634 799	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	496 348		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	430 059	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf annexe des comptes annuels)		-66 289
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 222 366		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	5 476 154		VI – TOTAL GENERAL	5 476 153	2 895 191
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 776 279	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 776 279
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		4 089 970
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

Fondation Française de l'Ordre de Malte

ANNEXE AU COMPTE d'EMPLOI ANNUEL des RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06 sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019, et conformément à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Au 31 12 2019 le Compte d'Emploi Annuel des ressources (CER) avait été établi et présenté conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2008-12 du 7 mai 2008, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public (AGP) avaient l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

En application des dispositions du règlement ANC n°2018-06, au 1^{er} janvier 2020, les fonds associatifs et les fonds dédiés ne répondant plus à la nouvelle réglementation ont été reclassés pour un montant de 12 061 715€ en report à nouveau et sont donc venus augmenter les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice. Le solde du CER au 31 12 2019 qui s'élevait à 4 089 970 € est ainsi passé au 01 01 2020 à 16 151 696 €.

Certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010 Ces règles sont les suivantes :

- définition des missions sociales
- principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement
- règle d'affectation des ressources par type d'emplois

1) Définition des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- D'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française où l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- la recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- de recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

2) Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base d'une règle d'affectation pré-établie.

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il est précisé que pour les fondations abritées, outre les coûts directs des actions menées, l'ensemble des dépenses afférentes est affecté aux missions sociales.

3) Règles d'affectation des ressources par type d'emplois

Il a été retenu que :

- les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)
- les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les revenus générés par les actifs de la Fondation (produits des loyers, produits financiers...)

4) Autres informations

- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

La variation des fonds dédiés collectés auprès du public figurant se détaille ainsi :

	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice
Fonds dédiés aux Fondations Abritées		
Fondation Cibiel Lannelongue	731	
Fondation Sainte Mère Eglise		133 733
Total I	731	133 733
Fonds dédiés Fondation Abritante		
Dons manuels	21 850	231 231
Legs et donations	126 000	249 154
Total II	147 850	480 385
Total (I+II)	148 581	614 118
Variation		465 537

- Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2020 s'élève à 17 683 040 €.